

Vers la réforme de la liturgie des jours saints

Dans une causerie donnée à Linz (Autriche) quelques semaines avant le congrès de Lugano, le R. P. Löw, C.S.S.R., rapporteur général adjoint de la section historique de la congrégation des rites, exposait comment, « en tant que personne privée », il voyait la réforme des jours saints. On sera heureux de connaître les points essentiels de son exposé¹.

Le P. L. rappelle d'abord que

la réforme liturgique a un but d'abord pratique, la *cura animarum*, la pastorale... La liturgie n'est pas faite pour des héros, elle est pour la grande masse du peuple, des fidèles (p. 87).

A propos du jeudi saint, il s'attache successivement à la consécration des Huiles, à la messe, au *mandatum* et au reposoir. Au sujet de la consécration des Huiles et de la messe il évoque les trois messes du sacramentaire gélasien (messe de la réconciliation des pénitents, *missa Chrismatis*, et messe du soir *in Coena Domini*).

La première et la plus importante des réformes serait de rétablir la messe festive du soir *in Coena Domini* (p. 89). Dans les cathédrales on devrait rétablir le matin la *missa Chrismatis*, la messe de la consécration des Huiles (p. 91).

Cette messe retrouverait les oraisons et la préface des anciens sacramentaires, auxquelles on joindrait Mc, 6, 7-13, comme évangile et une épître prise en Jac., 5 (onction des malades).

La messe du soir serait encadrée par vêpres et complies. Au sujet du mode de participation des prêtres, les aspirations sont contradictoires : en ce jour où le sacerdoce fut institué, certains prêtres souhaiteraient pouvoir célébrer des messes privées, tandis

1. J. Löw, *Die Liturgische Reform des « Sacrum Triduum »*, dans *Heiliger Dienst* (Salzbourg), 7 (1935), pp. 87-98.

que d'autres rêvent de concélébration sacramentelle. Pour sa part le P. L. préfère l'actuelle communion générale des prêtres, pour laquelle on élaborerait une forme nouvelle de participation des prêtres aux cérémonies, car la forme actuellement prescrite par le cérémonial des évêques (laquelle est fort peu observée en France) est peu satisfaisante.

Le lavement des pieds serait introduit dans la messe même, impressionnant symbole de charité chrétienne venant compléter le récit qu'en fait justement la lecture évangélique. Au moment de la communion, le *Confiteor* et le *Misereatur* disparaîtraient. Par ces prières en effet, dans l'état actuel des rubriques,

... nous devons en quelque sorte interrompre la messe après la communion du célébrant... la communion fait pourtant partie de la messe. Du point de vue des cérémonies, aujourd'hui elle en est pour ainsi dire sortie. Je pense que le jeudi saint nous devons l'y faire rentrer (p. 91).

Il serait facile de déplacer les heures de l'office de la même façon qu'on l'a déjà fait pour le samedi saint, mais le reposoir des pays méditerranéens, le *sepulcro*, ne pourra céder la place à la messe du soir sans une certaine préparation psychologique.

Dans la fonction du vendredi saint, encadrée comme celle du jeudi saint, entre vêpres et complies, la prostration et la prière silencieuse du début devraient être conclues, conformément aux anciens *Ordines Romani*, par l'oraison *Deus qui peccati veteris*, à laquelle fait suite la lecture d'Osée. La finale de la Passion serait chantée sur le même ton que le reste. Chacune des oraisons solennelles recevrait dans le missel un titre approprié et l'on respecterait les temps voulus de prière silencieuse. L'oraison pour l'empereur romain deviendrait une oraison pour les autorités publiques, et l'on parlerait de l'*incredulitas* des Juifs au lieu de leur *perfidia*. Enfin la « messe des présanctifiés » devrait montrer plus clairement qu'elle n'est pas une messe, mais l'on envisage d'y rétablir la communion des fidèles, que le moyen âge a généralement pratiquée. Naturellement la prédication traditionnelle serait conservée, cette fois dans le cadre de la fonction liturgique, mais les célébrations de remplacement (chemin de la Croix, office de la compassion) devraient, pour le bien des fidèles, céder la place à l'authentique liturgie de l'Église.

En venant enfin à la vigile pascale déjà restaurée, le P. Löw constate avec satisfaction le succès des nouveaux rites du *Lumen Christi*. L'*Exsultet*, par contre, pourrait sans difficulté être un peu abrégé.

Le nombre et le choix des prophéties ont suscité des remarques

très diverses, comme aussi la fameuse rubrique *omnes sedentes auscultant*. De toute façon, déclare le P. Löw,

il faudra tôt ou tard que soit réglé l'emploi de la langue vulgaire dans la liturgie (p. 96).

En beaucoup d'endroits, la bénédiction des fonts a été suivie de la célébration de baptêmes et, particulièrement en France, de baptêmes d'adultes. C'est à bon droit qu'on a célébré à part et plus tôt tous les rites préparatoires au sacrement proprement dit.

L'heure de la vigile a été fixée de la façon suivante :

Nous ne connaissons pas l'heure historique de la résurrection de notre Seigneur : elle ne peut donc entrer en ligne de compte. De même il ne peut être question de rétablir l'ancienne vigile chrétienne de la nuit entière. Nous ne pouvons aujourd'hui imposer ni à nous-mêmes ni au peuple l'obligation de rester à l'église de huit, neuf ou dix heures du soir à trois, quatre ou cinq heures du matin. Il est possible par contre — et ce fut sûrement l'idée directrice — d'unir le samedi au dimanche au milieu de la nuit, à l'heure où l'on passe de la nuit du samedi au matin du dimanche. D'où la fixation autour de minuit... qui permet de conserver dans une certaine mesure l'idée fondamentale de l'ancienne célébration de la vigile (p. 97).

Quant à la vigile célébrée le soir, « c'est une heure auxiliaire, ce n'est pas l'heure normale », et l'on ne peut célébrer cet office le soir que

lorsque la nuit est suffisamment tombée pour que la bénédiction du feu et la distribution des cierges aient tout leur sens; mais l'on y perd le lien avec le jour de Pâques (p. 97).